

Département des Landes

Mairie de BATS

4 0 3 2 0

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27/09/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE M. LACOMBE Laurent EN CDI

Délibération 2021-24

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de l'augmentation des tâches du service technique, il y a lieu de revoir le temps de travail de M. LACOMBE Laurent, adjoint technique territorial,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le contrat de travail à durée indéterminée en date du 03 décembre 2018

,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De fixer le temps de travail de M. LACOMBE Laurent à 20 heures hebdomadaires au 01 novembre 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée de cet agent.

L'indice de rémunération de M. LACOMBE Laurent reste inchangé à savoir indice brut 347.

la présente délibération prendra effet au 01 novembre 2021 .

Fait en mairie les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Jean-Marc DUPOUY

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
le :
et publication ou notification
du :